

## Règlement 2019

# 16<sup>ème</sup> édition Trail des Terroirs Vosgiens, VTT et sa marche dégustation

### Parcours : 40km

- VTT rando

### Parcours : 30km

- VTT rando

### Parcours : 21km

- VTT rando

### Parcours : 23 km

- Trail individuel (chrono)

### Parcours : 8,5 km

- Trail individuel découverte (chrono)

### Parcours : 8 km

- Marche dégustation

### Parcours : 14 km

- Marche dégustation

### Cyclo tourisme en ville

- Cyclo tourisme sur voies cyclables

### Trail 8,5 km et 23 km

L'épreuve du Trail individuel 23 km est réservée exclusivement aux coureurs nés en 2001 et avant (à partir de la catégorie « junior »). Concernant Trail découverte 8,5 km, la course est ouverte aux participants nés en 2003 et avant (à partir de la catégorie « cadet »).

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés, il faut fournir :

- Une Licence Athlé Compétition, une Licence Athlé Entreprise, une Licence Athlé Running ou un Pass' « j'aime courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- Une Licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport, en cours de validité au moment de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou la pratique du sport en compétition.
- Les licences UFOLEP, FSGT, FSASPTT sont acceptées, sous réserve de mentionner : « *Athlétisme avec pratique compétitive* » - code licence 27002 - Si cette mention n'apparaît pas, les titulaires de cette licence doivent fournir un certificat médical.

- Une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

**Le nombre de concurrents est limité à 800 participants pour le 8,5 km et 800 participants pour le 23 km**

### Marche Dégustation : 8 et 14km

Le Trail des Terroirs Vosgiens et sa marche dégustation, c'est aller à la découverte de nos paysages vosgiens par l'intermédiaire du sport, c'est apprendre à connaître les produits locaux grâce à une marche dégustation originale et à un marché basé sur une sélection rigoureuse des produits au parc du Château à Epinal et dans les forêts vosgiennes autour d'Epinal. Une manifestation conviviale, mettant en avant la chaleur de l'accueil des paysans des Vosges et les producteurs Vosges Terroir.

**Les 3000 premiers inscrits pourront accéder aux 2 points de ravitaillement**

### Courses scolaires

4 catégories

14h30 : 1ère course : Garçons et filles nés en 2012/2013

14h 45 : 2ème course : Garçons et filles nés en 2010/2011

15h00 : 3ème course : Garçons et filles nés en 2008/2009

15h15 : 4ème course : garçons et filles nés en 2006/2007

### Cyclo tourisme

Animation familiale pour découvrir le centre ville d'Epinal via ses voies cyclables.

Epreuves annuelles organisées par la Chambre d'Agriculture des Vosges, en partenariat avec le Comité des Vosges d'Athlétisme, le Club Athlétique Vosges, le Véloce Club Spinalien et le Club Vosgien pour l'accompagnement technique spécialisé et l'Usep.

Epreuves ouvertes à tous, licenciés ou non (sous réserve dans ce cas de fournir un certificat médical pour les trailers), destinées au grand public, aux athlètes de haut niveau comme aux amateurs de courses, de marche à pied et de VTT, toutes catégories. Femmes et hommes qui souhaitent mettre l'accent sur le sport dans un environnement naturel et dans un contexte convivial, familial et de découverte du milieu forestier vosgien.

Itinéraire et profil très nature.

Devise " Du sport en pleine nature pour une forme vosgienne"

Animations et dégustations tout au long du parcours : 3 points ravitaillement pour les 21 km VTT et 23 km Trail, 2 points de ravitaillement pour le 8,5 km Trail, 4 à 5 points de ravitaillement pour les 30 et 40 km VTT et 2 points dégustation pour les 8 et 14 km pour la marche.

### Rassemblement/Départ et arrivée :

- Le **31 mars 2019**
- **Départs et arrivées : Parc du Château d'Epinal**
- **Inscription et retrait des dossards dès 7h30 pour les sportifs. Possibilité de retirer les dossards trail et VTT le vendredi 29 mars de 14h à 18h et samedi 30 mars 2019 de 14h à 18h.**

### Horaires des départs

VTT rando : entre 7h30 et 9h45 (accès à la boucle 40 km jusqu'à 11h30, au-delà les participants seront orientés sur le circuit 30 km)

Marche : entre 8h et 11h30

Trail 23 km : 10h

Trail 8,5 km : 10h30

Scolaires : à partir de 14h30

Cyclo tourisme : entre 13h et 14h (pour une arrivée au Parc du Château avant 16h)

### **Parcours :**

Epinal et ses environs en passant par les forêts d'Epinal, Archettes et La Baffe.

### **Temps limite :**

Pour des raisons de sécurité, l'épreuve trail est limitée à 4h30. Pour ceux souhaitant terminer la course hors délai, ils l'effectueront sous leur entière responsabilité et ne seront pas classés.

L'accès à la boucle 40 km pour le VTT rando sera fermé à partir de 11h30. Passé 11h30, les VTTistes seront orientés sur le parcours 30 km.

### **Ravitaillement :**

- 4 points ravitaillement aux kilomètres 5, 10, 17 km et à l'arrivée pour les 23 km de Trail
- 2 point de ravitaillement aux kilomètres 5 et à l'arrivée pour les 8,5 km de Trail
- 3 points de ravitaillement pour les 21 km de VTT rando
- 4 points ravitaillement pour les 30 km de VTT rando
- 5 points de ravitaillements pour le 40 km de VTT rando
- 2 points de dégustation pour la marche

### **Sécurité :**

- Respecter le code de la route
- Respecter l'environnement
- Port du casque obligatoire pour le VTTistes
- Surveillance médicale assurée par 2 médecins, accompagnement par la Protection civile des Vosges au parc du château et sur le parcours. une ambulance lourde et des kinés (associés aux 2 médecins) à l'arrivée.
- Téléphone portable obligatoire
- Numéro de téléphone du PC course : 0686440717

### **Inscriptions avant le 27 mars :**

Inscription par courrier :

- Pour le Trail et la marche : Stéphane DUFAYS (Comité des Vosges d'Athlétisme), 17 rue Pierre Mendès France 88140 BULGNEVILLE - Tél.06.74.67.44.21
- Pour le VTT rando : Alexandra SPARFEL (Veloce club spinalien), 46 rue de la charme – 88220 HADOL Tel : 06.82.32.60.82

Inscription sur le site internet du Trail des Terroirs Vosgiens : [www.cda-vosges.com](http://www.cda-vosges.com)

### **Tarifs**

- Trail 23 km : 15 €
- Trail 8,5 km : 8 €
- VTT rando 21 km : 7 €
- VTT rando 30 et 40 km : 9 €
- Marche 8 et 14 km : 9 €
- Cyclo tourisme : 4€/personne ou 10€ pour une famille (gratuit pour les moins de 8 ans)
- Course scolaire : gratuit

Le 31 mars dès 8h au Parc du Château d'Epinal (majoration de 3€ si paiement sur place pour toutes les courses).

### **Remises de prix :**

#### **Podiums**

Trail: 13h30

Scolaires : 15h45

Tirages au sort VTT et marche: à partir de 14h00

Valeur totale de 6000 € de bons d'achats dans les structures inscrites dans le guide «Bienvenue à la Ferme dans les Vosges» et chez les producteurs Vosges Terroir et des lots des partenaires. Cadeaux à tous les participants.

**Assurance :**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les coureurs non-licenciés, il leur incombe de s'assurer.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts, pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.